LA CARTE D'ACCÈS
AUX MASSIFS SUR :

MY PROVENCE BALADE.FR

TOUS PARTENAIRES
POUR UN TOURISME DURABLE

Le **0811 20 13 13*** est un n° d'appel unique pour tout le département, proposé par le Département des Bouches-du-Rhône/Direction de la forêt et des espaces naturels et Provence Tourisme en partenariat avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône / Direction Départementale du Territoire et de la Mer/ Pôle Forêt - SIRACEDPC - Direction Départementale des Systèmes d'Information - Entente Interdépartementale - Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et de Réserves Communales de Sécurité Civile 13 - Institut pour la forêt méditerranéenne - Office National des Forêts - Parc National des Calanques - Grand Site Sainte Victoire - Parc naturel régional des Alpilles.

*0,06 €/minute

PROVENCE TOURISME
13, rue Roux de Brignoles
13006 Marseille
Tél. 04 91 13 84 13
web : www.myprovence.fr

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

PROVENCE TOURISME

ACCÈS AUX MASSIFS • EN ÉTÉ

ENVIE DE BALADE ?

Les conditions d'accès du jour au :

0811 20 13 13*

*0,06 €/minute

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

PROVENCE TOURISME

ENVIE DE **BALADE** DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE ?

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Aussi, pour protéger les promeneurs et les sites, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers sont réglementés par arrêté préfectoral du 1er juin au 30 septembre et peuvent l'être par arrêté municipal.

L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules sauf sur les voies ouvertes à la circulation publique sont interdits toute l'année.

INFORMEZ-VOUS avant de suivre vos "envies de balade" :

APPELEZ LE 0811 20 13 13 (0,06 €/minute)

ou **CONSULTEZ** la carte d'accès aux massifs sur :

. **www.myprovence.fr/enviedebalade**

. **www.bouches-du-rhone.gouv.fr**

NIVEAUX DE DANGER «FEU DE FORÊT»
Forest Fire danger levels - «Waldbrand»-Gefahrenstufen
Livelli di pericolo «incendio forestale»

VERT	**VOUS POUVEZ VOUS BALADER TOUTE LA JOURNÉE** *Access permitted all day long. Zugang ganztätig gestattet.* *Accesso autorizzato tutta la giornata.*
JAUNE	**VOUS POUVEZ VOUS BALADER TOUTE LA JOURNÉE** *Access permitted all day long. Zugang ganztätig gestattet.* *Accesso autorizzato tutta la giornata.*
ORANGE	**VOUS POUVEZ VOUS BALADER TOUTE LA JOURNÉE** *Access permitted all day long. Zugang ganztätig gestattet.* *Accesso autorizzato tutta la giornata.*
ROUGE	**ACCÈS ET PRÉSENCE INTERDITS TOUTE LA JOURNÉE** ***Access forbidden. Zugang untersagt. Accesso vietato.***

PRATIQUES INTERDITES EN FORÊT

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le serveur vocal et les sites WEB sont actualisés chaque jour au plus tard à 18h00 pour le lendemain. Sauf circonstance exceptionnelle, les informations sont valables pour la journée du lendemain.

Quand vous composez le 0811 20 13 13*, vous précisez le massif forestier qui vous intéresse grâce à la numérotation, ou vous indiquez le code postal de la commune concernée.

*0,06 €/minute

LES MASSIFS FORESTIERS DES BOUCHES-DU-RHÔNE
FORESTS OF BOUCHES-DU-RHÔNE

NUMÉROTATION DES MASSIFS

Calanques : **1**
Sainte-Victoire et Concors : **2**
Garlaban : **3**
Sainte-Baume : **4**
Côte Bleue : **5**
Alpilles : **6**
Montagnette : **7**
Autres massifs : **8**

Certains espaces sont particulièrement aménagés pour garantir la sécurité des visiteurs et peuvent vous accueillir même en niveau de danger **ROUGE**

Pour en savoir plus :
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Le risque d'incendie est fonction de la température, des précipitations, de la force du vent, du taux d'humidité de la végétation et de l'ensoleillement prévus. Il est déterminé par la Préfecture sur la base des prévisions météorologiques.